

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION

**Séance du 16 avril 2026  
A Argentat-sur-Dordogne**

**PROCÈS VERBAL**

**Mme Nicole BARDI** ouvre la séance à 18h10 et installe le nouveau conseil communautaire. Elle félicite les nouveaux élus et leur souhaite un bon mandat au service du territoire. Elle est très fière d'avoir présidé durant 6 années la communauté de communes.

**Mme Nicole BARDI** passe maintenant la parole à **Mme Josiane RACHET**, doyenne qui va présider cette séance jusqu'à l'élection du président de la CCXVD.

**Mme Josiane RACHET** procède à l'appel des conseillers communautaires.

**DATE DE LA CONVOCATION : 10 avril 2026**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>
- de Conseillers en exercice	<b>49</b>	- POUR
- de Présents		- CONTRE
- de Représentés		- ABSTENTION(S)
- de Votants		

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

ALAPHILIPPE Jean-Claude	GENTILHOMME Mathieu	PARLANT Rachel
ARGUEYROLLES Laurent	HOSPITAL Gilbert	POUJADE André
ARRESTIER Vincent	HUGUES Laurent	PRODEL Martine
AUTIERE Pierre	JEAN Lionel	QUIÉ Thierry
BACHELLERIE Chrystelle	JOANNY Agnès	RACHET Josiane
BITARELLE René	JURBERT Jean-Baptiste	REYNIER Annie
BLANCHÉ Sylvie	LAC Philippe	RIGAL Christian
BORÉ-TRAMIER Christine	LAFON Francis	ROUSSANNE Jérôme
CARLAT Marie-Claude	LAFON Ludovic représenté par HUMANN Guillaume	SEINCE Alain
CHAMMARD Francis	LAJOINIE Géraldine	STÉFANINI-MEYRIGNAC Odile
CHIEZE Adrien	LAVESQUE Guy	TEULIÈRE Jean-Michel
CLAVIÈRE Hervé	LUDIER Stéphane	TRASSOUDAIN Bernard
COUTAL Emmanuel	MEILHAC Sébastien	TROYA Sonia
DUCHAMP Sébastien	MIGNARD Sophie	VEYSSIÈRE Alain
ÉLÉOUET Martine	MOISSON Albert	VILLANOVA Sophie
EYRIGNOUX Jean-Philippe	MOULIN Philippe	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

**SECRETARE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine NACRY**

# **AFFAIRES GÉNÉRALES**

## **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

<b>Point 1.1 de la délibération du 9 juillet 2020 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à 40 000 € HT et inférieure à 200 000 € HT a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget</b>					
<b>LANCEMENT DE MARCHÉ</b>					
<b>Objet du marché</b>			<b>Nature de la décision</b>		<b>Date de la décision</b>
Avenant n°01 au marché public de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du siège de l'intercommunalité - modification du planning prévisionnel et de la durée du marché			Prolongation de la tranche ferme de 8 mois		13/03/2026
Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception-réalisation d'un système de tarification incitative des déchets			Annulation		
<b>Opération</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Montant HT Avant</b>	<b>Surcoût intempéries HT</b>	<b>Montant HT Après</b>	<b>Date de la décision</b>
Travaux de rénovation des passerelles des Cascades de Murel : Réhausse, 2 escaliers, nettoyage alentours, nettoyage bois gênant pour récupération passerelle	JARDIN CONSEIL	62 821.07€	6 562.12€	69 383.19€	13/03/2026
Attribution marché relatif à l'exercice d'une Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour l'aménagement du siège de l'intercommunalité	CO PILOT	26 100,00 €			
Attribution marché relatif à l'exercice d'une Mission de Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour l'aménagement du siège de l'intercommunalité	APAVE	6 825,00 €			
Attribution marché ayant pour objet l'exercice d'une Mission de Contrôleur Technique (CT) pour l'aménagement du siège de l'intercommunalité	APAVE	17 940,00€			

<b>Point 3.2 de la délibération du 9 juillet 2020 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.</b>					
<b>Opération</b>	<b>Organisme sollicité</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>Montant HT de l'aide sollicitée</b>	<b>Auto-financement HT</b>	<b>Date de la décision</b>
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES INSCRITS AU PDIPR	Conseil Départemental	25 266.86 €	6 316.72 € 30%	18 950.14 €	13/03/2026
L'ENTRETIEN DE LA VIA FERRATA (PDESI)		3 190 €	957 € 30%	2 233 €	

<b>Délibération du 9 novembre 2023 : Délégation au Bureau Communautaire, pendant toute la durée du mandat, l'attribution supplémentaire des subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de l'opération de l'habitat et de renouvellement urbain.</b>					
Travaux d'adaptation à l'âge et au handicap	Mme Josiane Marie Francine GASPAROUX, Saint Privat	Aide à l'autonomie	300€	13/03/2026	
	M. René BOUYGES, Saint Cirques la Loutre		300€		
	M. Francis BREUIL, Saint Julien aux Bois		300€		

**Mme Josiane RACHET** demande maintenant qui se porte candidat pour la présidence de la communauté de communes, **M. Vincent ARRESTIER** et **M. Sébastien DUCHAMP** sont candidats. Elle leur laisse la parole.

**M. Vincent ARRESTIER** : « Bonsoir à toutes et à tous, à toutes celles et à tous ceux que je n'ai pas vu. Donc. Je suis né ici comme la majorité d'entre vous et ceux qui n'y sont pas nés ont éprouvé à leur arrivée, je pense, autant de plaisir que moi à découvrir cette magnifique région. Il me semble que le principal témoin de cela c'est l'afflux touristique estival que nous connaissons. Parfois, nous n'avons pas la conscience d'ouvrir suffisamment les yeux pour se rendre compte à quel point notre vallée et nos plateaux sont magnifiques. Au-delà de ça, je crois qu'on a de la chance d'avoir une région qui est assez préservée, nous avons encore la chance d'avoir de l'eau d'excellente qualité et ce sera un des sujets de ce mandat, d'essayer de la préserver. Nous avons aussi beaucoup de forêts et il me semble que cet équilibre entre les forêts et les terres agricoles mérite lui aussi d'être conservé et observé comme une véritable ressource. Le sens de ma candidature, il est vraiment là, c'est à dire que je souhaite travailler avec vous pour qu'on s'évertue à conserver notre superbe région.

Je ne vais pas détailler de nouveau les différents projets que j'ai pu évoquer avec vous ces derniers jours, ça serait beaucoup trop long. Je pense que vous avez eu l'occasion de vous rendre compte que nous avons du pain sur la planche. Les sujets sont vastes, ils sont nombreux comme les compétences de la communauté de communes. Mon souhait c'est de travailler main dans la main avec nos communes et que la communauté de communes crée une vraie plus-value pour elles. Donc il sera peut-être question de revoir éventuellement si nous sommes amenés à prendre de nouvelles compétences de façon à favoriser celles qu'ont déjà nos communes. Un nouvel outil qui m'a paru intéressant de vous proposer, que je vais appeler la coopération intercommunale et pour lequel je propose une nouvelle vice-présidence. Ce nouvel organe me semble essentiel pour qu'on puisse se projeter ensemble dans nos besoins humains ou matériels et y répondre au travers de la communauté de communes. Cela nous permettra également de se projeter vers de nouveaux services.

Je conclurai en vous assurant simplement de l'engagement que je souhaite mettre dans cette fonction, que je tâcherai d'en être le plus digne possible et que je l'accomplirai avec le maximum de foi. Je vous remercie. »

**M. Sébastien DUCHAMP** se place devant l'assemblée pour ne tourner le dos à personne : « Bonjour à toutes et à tous. Difficile pour moi de prendre du recul ce soir, devant vous, pour vous exprimer clairement mon état d'esprit et défendre le sens de ma candidature que j'ai partagée hier soir à l'ensemble des conseillers communautaires avec un courrier, après le jeu d'alliance de ce matin, avec le retrait de la candidature de **M. Francis LAFON**, maire d'Argentat-sur-Dordogne, à la course à la présidence de notre intercommunalité et son ralliement à **M. Vincent ARRESTIER**.

Je ne sais pas qui est derrière cette manœuvre électorale, mais elle ne fait pas honneur à notre territoire et laisse à penser que la volonté exprimée par **M. Vincent ARRESTIER** de placer sa candidature sous les signes de la cohésion territoriale, me semble bien mal partie. Notamment sur la sincérité de ses engagements pris hier, de me proposer le poste de vice-président à l'attractivité, si j'étais élu et évidemment en retour, de lui confirmer de mon côté une place de vice-président à l'urbanisme, si j'étais élu ce soir. Je suis même aller à penser dans la nuit que je ferais un bon premier vice-président. Ce pacte a donc été jeté aux oubliettes en moins de 24 heures, en cherchant manifestement à m'évincer de la présidence et du bureau communautaire, puisque à la suite des tractations en coulisses d'aujourd'hui, cette vice-présidence serait confiée à **M. Francis LAFON**, avec en complément deux délégations pour la majorité d'Argentat-sur-Dordogne.

Vincent, tu as bien fait de nous adresser ta feuille de route pour garder une trace de ton engagement. La sincérité et la confiance exprimées comme socle de valeurs ont volé en éclats avant même le scrutin de ce soir. Pour ma part, après avoir échangé avec chacun d'entre vous durant cette campagne éclair, je reste convaincu que nous avons encore la chance de rassembler tous les élus qui souhaitent apporter leurs compétences, leur disponibilité et leur énergie au service de l'intérêt général. De réunir dans le même bureau les trois candidatures (puisque'il y avait encore les trois, jusqu'à ce matin) qui ont toutes les trois leur légitimité, contrairement à certains propos qui ont qualifié ma candidature comme un « mépris des électeurs », disant que j'aurai dû accepter la défaite et permettre aux nouveaux élus majoritaires de bâtir une structure saine et apaisée. Un bel exemple de démocratie locale où la minorité ne doit plus s'exprimer et doit laisser le champ libre à la majorité. Quel apaisement allons-nous trouver dans ces conditions ? Je vous le demande. Le scrutin de ce soir doit nous éclairer sur les réelles intentions de nos élus, qui constitueront la nouvelle gouvernance

de notre intercommunalité. Pour ma part, je reste candidat à cette élection à la présidence, avec les valeurs que je vais vous exprimer lors de nos échanges et dans la feuille de route que j'ai pu vous adresser hier soir :

- Un président disponible, qui a à cœur de construire un projet de territoire avec l'ensemble des communes qui la composent, avec une méthode claire consistant à associer systématiquement les conseillers communautaires en amont des décisions importantes pour garantir une équité entre nos territoires.
- Veiller à ce que nos 2 gros centres d'Argentat, de Dordogne et de Saint-Privat rayonnent au profit de la population du territoire.
- Revoir à la baisse le seuil des délégations consenties aux bureaux en matière de commande publique, fixées à 200 000 euros aujourd'hui hors taxes et ramené à 110 000 euros, afin que les choix les plus engageants soient débattus et décidés en conseil communautaire.
- Concentrer notre action sur les priorités concrètes et nos 11 000 habitants.
- Travailler sur nos compétences obligatoires et sur celles que nous pourrions choisir ensemble en début de mandat, en adéquation avec les moyens dont nous disposons, sans se disperser et s'appuyer sur les ressources de nos agents pour garantir l'efficacité de nos actions.

Pour cela, j'ai articulé notre bureau communautaire autour d'une présidence et de 8 vice-présidents accompagnés de conseillers délégués qui vous ont été présentés hier soir, dans ma feuille de route. Pour autant, juste quelques précisions, parce qu'on a des compétences obligatoires que nous gérons. Une des compétences que je souhaite mettre en place et qui me manquait sous le précédent mandat, c'est celle d'un conseiller délégué à la construction, à l'entretien et au fonctionnement des équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire. J'ai pu largement vous l'exprimer précédemment, pour moi, le prochain cinéma d'Argentat-sur-Dordogne, je l'espère, est d'intérêt communautaire, et son fonctionnement doit être dans les mains de l'intercommunalité. Également, une délégation qui a manqué terriblement sur le dernier mandat, c'est une délégation à la santé, à l'attractivité médicale, qui me semble essentielle et qui me semblait essentielle et être associée au vice-président à l'action sociale.

Pour finir, une nouvelle vice-présidence associée aux travaux et aux équipements structurants accompagnée d'un conseiller délégué qui se serait chargé de la création d'un service technique intercommunal au bénéfice de l'ensemble de nos communes. Mais je pense surtout, aux petites communes qui n'en ont pas forcément les agents nécessaires pour entretenir certains sentiers, certaines routes, et pourquoi pas regrouper l'utilisation de certains équipements.

Les choix que nous ferons engageront notre territoire pour les 6 prochaines années. Je me tiens donc prêt à assumer cette responsabilité, dans un esprit de rassemblement et de respect de chacun pour que chacun d'entre nous puisse dire à la fin du mandat qu'il a été écouté, respecté, et pleinement associé aux décisions. C'est cette exigence collective que je vous propose de porter ensemble. Je vous remercie. »

## **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 fixant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

### **Considérant que :**

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale* ». Cette élection s'effectue au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que « *à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge* », il est procédé à l'élection du Président sous la présidence de Mme Josiane RACHET,

doyenne d'âge.

Sont candidats : M. Vincent ARRESTIER,  
M. Sébastien DUCHAMP

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la Présidente doyenne d'âge qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. La Présidente doyenne d'âge l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Vincent ARRESTIER : 33  
M. Sébastien DUCHAMP : 16

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** M. Vincent ARRESTIER est proclamé Président de la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne et immédiatement installé, et préside la séance.

**M. Vincent ARRESTIER :** « Un grand merci à vous de votre confiance. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais essayer d'en être digne. Au-delà des affaires courantes qu'il va falloir reprendre dès demain, établir avec toutes nos communes un pacte de gouvernance et un pacte financier. Ces dossiers vont être mon cheval de bataille au cours des prochains mois. Donc je me suis engagé et je veillerai bien sûr à passer vous voir les uns après les autres le plus rapidement possible, si possible avant la fin de l'été. De cette façon, nous pourrions nous projeter davantage sur les actions collectives à mener pour notre territoire. Bien entendu, il me semble évident qu'échanger entre nous et essayer d'étayer au maximum cette cohésion territoriale est vital. Je vous remercie encore de votre confiance. »

**M. le Président** présente maintenant la délibération 2026-025 pour déterminer la composition du bureau communautaire.

## **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 fixant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Xaintrie' Val Dordogne,

### **Considérant que :**

Au terme de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est stipulé que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Président est déterminé

*par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application du deuxième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. »*

Le Conseil Communautaire de Xaintrie Val' Dordogne doit donc se prononcer sur le nombre des Vice-Présidents qu'il souhaite élire. En application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, les différentes possibilités pour Xaintrie Val' Dordogne sont :

- Application des 20 % à la majorité simple, soit un maximum de 10 Vice-Présidents
- Application des 30 % à la majorité des deux tiers, soit un maximum de 15 Vice-Présidents

**M. Vincent ARRESTIER :** « La proposition que je vous avais faite était de 10 VP, après nos discussions, réflexion, je propose plutôt neuf vice-présidences. Il y en avait sept lors du mandat précédent. Le gros changement, c'est la séparation, de la VP ressources qui était sur le volet finance et sur le volet RH. C'est quand même deux postes très importants. L'idée étant aussi que la personne qui ait la charge de la partie ressources humaines prenne totalement en charge l'ensemble du personnel de la communauté de communes, ce qui n'était pas tout à fait le cas sur le mandat précédent et c'est quand même un effectif assez conséquent. Et l'autre proposition que je vous fais, c'est effectivement d'ouvrir une vice-présidence à la coopération intercommunale. Donc je vous propose qu'on passe au vote pour 9 vice-présidences qui seraient l'attractivité territoriale, la cohésion sociale, la coopération intercommunale, les finances, l'aménagement du territoire, les ressources humaines, le développement économique, la transition écologique et une à la culture, sport et tourisme. Et dans un second temps on se doit aussi de désigner un nombre de conseillers communautaires supplémentaires qui siégeront au bureau. La proposition que je vous avais faite pour que ça ne soit pas trop lourd non plus, c'est que le bureau soit intégré par ses délégués en fonction de leur disponibilité, en fonction de leur domaine de compétences. C'est à dire que lorsque les sujets qui les incombent un peu moins seront traités au bureau, ils seront, nécessairement conviés, mais leur obligation de présence sera un peu moins prépondérante. À l'inverse, s'il y a des sujets qui les concernent et que d'eux-mêmes ils souhaitent proposer un échange avec le bureau, bien entendu ils sont les bienvenues. Ce qui me paraît plus simple c'est de nommer neuf conseillers supplémentaires, lesquels auront une délégation et ces fameuses délégations pourront éventuellement être réétudiées en fonction des besoins. Donc ce qui ferait un bureau au total avec 18 personnes. L'idée étant, comme je l'avais évoqué, de partager au maximum les capacités des uns et des autres pour enrichir nos réflexions. Et ce que je souhaite quand même rappeler, c'est que le projet que je vous ai présenté, c'est un bureau qui serait plutôt dans l'opérationnel, donc le bras armé, si on peut dire, du conseil communautaire, qui traiterait bien sûr les affaires courantes, mais je ne souhaite pas que le bureau prenne des décisions importantes, c'est-à-dire que je souhaite que le bureau reste de l'opérationnel et non du décisionnel. »

Il est proposé au Conseil Communautaire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents et de fixer la composition du Bureau Communautaire au Président, aux Vice-Présidents et à 9 conseillers supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** Le Conseil Communautaire décide de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents, et à 9 les autres membres du bureau (conseillers supplémentaires)

**Article 2 :** Le Conseil Communautaire fixe la composition du Bureau Communautaire au Président, aux Vice-Présidents et aux conseillers supplémentaires.

**RÉSULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 fixant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne,

Vu les procès-verbaux de l'élection des Vice-Présidents annexés à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

**Considérant que :**

Conformément à la délibération n° 2026-025, il est proposé de procéder à l'élection des Vice-Présidents. En application de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les Vice-Présidents sont successivement élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que pour le Président (scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième).

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Francis LAFON** au poste de 1<sup>er</sup> vice-président à l'attractivité territoriale et lui demande s'il a une présentation à faire.

**M. Francis LAFON** : « Juste un petit mot. Donc j'ai choisi de construire un partenariat de gouvernance de notre communauté de communes, afin de pouvoir conduire des projets avec sérénité et crédibilité. La priorité sera de travailler de façon transversale avec cette équipe avec comme leitmotiv l'attractivité du territoire à la municipalité en général, ainsi que d'Argentat au centre et aux communes en particulier. Merci de votre attention. »

**M. Jean-Michel TEULIERE** « M. Lafon l'a compris, c'est une compétence qui n'en est pas tout à fait une. Moi je comprends très bien ce que demain va faire un vice-président chargé des travaux. Je comprends très bien ce que va faire un vice-président chargé des finances. Au-delà de votre présentation sommaire, quel va être votre quotidien. J'entends aussi dans ces vice-présidences, des sortes de vice-présidences de complaisance. Voilà. Donc au quotidien, concrètement, il y a les mots que vous avez écrits, en quoi va concilier votre travail ? »

**M. Francis LAFON** répond « Vous verrez bien. ».

**M. Jean-Michel TEULIERE** « On sera attentif à voir les choses, voilà. On sait que vous allez être évidemment très occupé à Argentat, mais l'intercommunalité c'est un travail à temps plein, Monsieur Lafon, je peux vous en parler, vous le savez, j'ai eu deux mandatures avec des gens de sensibilité de droite et des gens de sensibilité de gauche. Je ne fais pas de politique. »

**M. le Président** : « Juste pour compléter ma vision de cette vice-présidence, mon souhait, c'est qu'elle ait un regard croisé sur chacune des autres, effectivement. Il est clair, comme le souligne Jean-Michel, qu'à proprement dit, cette vice-présidence n'a pas d'items particuliers. L'attractivité du territoire, ça touche à l'aménagement, au tourisme, au développement économique, et la transition écologique notamment sur les déchets. Donc c'est vraiment une compétence croisée qui va être demandée à **Francis LAFON** sur cette vice-présidence. »

Il demande s'il y a un autre candidat. Il n'y en a pas.

**ÉLECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT**

Est candidat : M. Francis LAFON

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	7
Nombre de bulletins blancs	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Sébastien DUCHAMP : 1  
M. Francis LAFON : 19  
M. Albert MOISSON : 1  
Mme Odile STEFANINI-MEYRIGNAC : 1  
Mr Jean-Michel TEULIERE : 1

**M. Vincent ARRESTIER** demande si quelqu'un d'autre souhaite se porter candidat.

Au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Est candidat : M. Francis LAFON

Résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	19
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Sébastien DUCHAMP : 2  
M. Francis LAFON : 21  
M. Albert MOISSON : 1  
Mr Jean-Michel TEULIERE : 1

**M. Vincent ARRESTIER** demande si quelqu'un d'autre souhaite se porter candidat.

**M. Jean-Michel TEULIERE** se lève et s'exprime : « Et bien moi, je suis sincèrement navré de ce qu'il se passe, parce que **M. Francis LAFON**, je vais me présenter à cette vice-présidence et je n'en veux pas. Nous avons appris une demi-heure avant un petit peu l'organisation de votre bureau. Moi je l'ai découvert par Vincent, merci à toi. Ce qui me meut au sein de l'interco du verbe « mouvoir » c'est, vous savez, la transition écologique. Vous êtes attachés dans la détermination des postes de vice-président d'utiliser les déchets. Moi je pense qu'aux déchets, certes sous la dénomination « transition écologique à l'environnement » Il faut qu'il y ait un opposant. Il faut qu'il y ait un opposant aux déchets et je le serai sans souci. Et je pensais, en arrivant tout à l'heure, prétendre à une petite délégation qui me plaît, qui me convient, qui est celle de la GEMAPI. Mais je vais y renoncer, et ceci n'est absolument pas prémédité, ni calculé, ni fomenté. Mais comme je vois qu'après deux tours, vous n'y arrivez toujours pas, je propose ma candidature. Je propose ma candidature parce que je pense

qu'il faut qu'il y ait aussi un petit peu d'équilibre, de pluralisme, dans ce bureau de l'intercommunalité. Durant deux mandatures, sous une mandature de droite et une mandature de gauche, je crois avoir démontré que je suis très attaché à mon territoire, et vertu suprême, me semble-t-il, qui n'a pas été tellement énoncée lors de cette soirée, c'est que j'ai un profond esprit communautaire. Moi je parle avec tout le monde, pas tellement avec vous, Monsieur Lafon, car vous n'êtes jamais venu m'adresser la parole et je le regrette. Je vous ai félicité au lendemain de l'élection municipale, vous ne m'avez jamais répondu. Et j'espérais sommairement que vous puissiez m'appeler, histoire que l'on puisse discuter, car je suis un élu aussi légitime que vous, et je suis un élu qui a connu 3 intercommunalités. Donc je vais me proposer la mort dans l'âme en quelque sorte, mais je ferai le travail, car ce travail là est un travail de coordination, semble-t-il, d'animation, de rendre des comptes aussi auprès du public, et je crois savoir animer des réunions publiques, je crois savoir rencontrer les élus, et je serai aux côtés de Vincent Arrestier pour le seconder, le suppléer, et aussi peut-être le modérer. »

Au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Sont candidats : M. Francis LAFON  
M. Jean-Michel TEULIERE

Résultats du 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Francis LAFON : 20  
M. Jean-Michel TEULIERE : 27

## **DÉCIDE**

**Article 1** : M. Jean-Michel TEULIERE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **Mme Odile STEFANINI-MEYRIGNAC** au poste de 2<sup>ème</sup> vice-présidente à la cohésion sociale et lui demande si elle a un mot à dire.

**Mme Odile STEFANINI-MEYRIGNAC** : « Bonjour à tous, je suis maire de Saint-Martin-la-Méanne, donc une petite commune rurale du canton de Sainte-Fortunade. Et j'ai eu un cursus professionnel dans l'aménagement du territoire et dans l'environnement. Je suis épouse d'agriculteur, mère d'une fille qui a repris l'exploitation familiale et qui se définit comme paysanne. Quand j'ai travaillé à la DATAR du Massif-Central, j'ai pas mal travaillé sur les questions de santé et sur les questions d'accueil de nouvelles populations. Et lors de la campagne, les préoccupations que j'ai notées des citoyens ont concerné essentiellement tout ce qui est le maintien des services publics et la cohésion sociale, avec les questions des aînés et de la petite enfance. À Saint-Martin-La-Méanne, on a une classe qui a 22 enfants, 21 sont des enfants de nouveaux arrivants. Nous avons beaucoup de jeunes parents mais aucune assistante maternelle sur le secteur, et faire 20 minutes de route 2 fois par jour pour faire garder ses enfants à Argentat, ça me paraît très compliqué. Et donc les questions de cohésion sociale m'intéressent, et c'est pour ça que j'ai répondu positivement à la demande de Vincent. »

Est candidate : Mme Odile STEFANINI MEYRIGNAC

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : Mme Odile STEFANINI MEYRIGNAC : 33

## **DÉCIDE**

**Article 2** : Mme Odile STEFANINI MEYRIGNAC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

### **ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Bernard TRASSOUDAINÉ** au poste de 3<sup>ème</sup> vice-président à la coopération intercommunale et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Bernard TRASSOUDAINÉ** : « Bonsoir à toutes et à tous. Je me présente, je m'appelle Bernard Trassoudainé, je suis agriculteur, maire de la petite commune de Reygade. Je suis papa de deux filles. C'est mon deuxième mandat en tant que maire. Donc Vincent l'a annoncé, c'est une nouvelle vice-présidence. Je ne sais pas si c'est une vice-présidence de complaisance, je ferai en sorte que ce n'en soit pas une. Je pense que déjà dans la définition de cette vice-présidence à la coopération intercommunale, mais nous faisons tous partie de ce que nous appelons couramment la COMCOM, qui en fait est un EPCI et c'est plus moins qu'un établissement public. Une coopération intercommunale, ça consiste en quoi ? Avant qu'on ne me pose la question, le rôle que je vois là, c'est de mutualiser tout ce que nous avons dans nos 30 communes. Et certaines petites communes dont je fais partie en sont démunies. Ce sont des moyens parfois matériels, des moyens humains. Donc quoi de plus intéressant que de mettre à la disposition du petit voisin qui est à côté, soit du matériel, soit du personnel. Un deuxième sujet qui me tient à cœur et qui était celui sur lequel je vous avais entretenu le jour de la conférence des maires dans cette même salle, c'est l'eau potable. Alors ça ne concerne pas toutes les communes puisqu'un certain nombre d'entre elles se sont déjà réunies au travers de syndicats. Mais il y en a quand même entre 12 et 14 qui ont souhaité garder cette compétence eau potable. Je vous remercie et je vous fais confiance. Et je rajouterai, plus que voter pour l'homme, j'espère que vous voterez surtout sur la définition du poste. Merci beaucoup. »

Est candidat : M. Bernard TRASSOUDAINE

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de bulletins blancs	8
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Bernard TRASSOUDAINE : 37

## **DÉCIDE**

**Article 3** : M. Bernard TRASSOUDAINE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **Mme Agnès JOANNY** au poste de 4<sup>ème</sup> vice-présidente aux finances et lui demande si elle a un mot à dire.

**Mme Agnès JOANNY** : « Bonsoir à tous, je m'appelle Agnès Joanny, je suis première adjointe de la commune de Servières le Château. Donc après avoir été de nombreuses années en cabinet conseil, je suis aujourd'hui juriste en Code du Travail. Avant de soumettre ma candidature à la vice-présidence aux finances, je souhaite quand même vous informer que Sébastien puis Vincent m'ont tous deux proposé ce poste. Je les ai informés l'un et l'autre de ces propositions et de ma décision d'accepter, donc en dehors de tout clivage politique, au service de notre territoire en toute transparence. C'est comme ça que je souhaite travailler. Donc merci à eux de m'avoir accordé leur confiance. Je tâcherai d'en être à la hauteur. Merci à vous. »

Est candidate : Mme Agnès JOANNY

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : Mme Agnès JOANNY : 44  
M. Francis LAFON : 1

## **DÉCIDE**

**Article 4 :** Mme Agnès JOANNY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

### ÉLECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Laurent ARGUEYROLLES** au poste de 5<sup>ème</sup> vice-président à l'aménagement du territoire et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Laurent ARGUEYROLLES :** « Alors pourquoi ma candidature ? Je suis maire de Saint-Julien-Aux-Bois. J'ai effectué une grande partie de ma vie professionnelle en collectivité depuis 1990. J'ai été dans les services techniques et le management, dans plusieurs collectivités. Je voudrais apporter à la collectivité aujourd'hui, mon expérience du fonctionnement et de l'organisation des dossiers. Ma vie est consacrée à l'esprit public. Donc le but c'est de travailler au sein d'une équipe pour le territoire, dans son ensemble et de chercher des passerelles avec les communes. »

Est candidat : M. Laurent ARGUEYROLLES

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de bulletins blancs	8
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Laurent ARGUEYROLLES : 35  
M. Francis LAFON : 1  
M. Jean-Michel TEULIERE : 1

## **DÉCIDE**

**Article 5** : M. Laurent ARGUEYROLLES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **Mme Marie-Claude CARLAT** au poste de 6<sup>ème</sup> vice-présidente aux ressources humaines et lui demande si elle a un mot à dire.

**Mme Marie-Claude CARLAT** : « Bonsoir, je suis candidate pour cette vice-présidence aux ressources humaines. Cela fait 4 ans que je suis retraitée. Le temps passe très vite. J'ai fait 40 ans jour pour jour dans la fonction publique dont 18 ans à la fonction publique territoriale. Je suis arrivée à la territoriale au SICRA en 2004. Comme beaucoup le savent, j'ai 2 domaines que j'affectionne particulièrement, le social et les ressources humaines. Donc, ayant été très récemment élue présidente de la CAF, je n'ai pas souhaité me présenter au social parce que je pense que je serai plus utile de l'autre côté et j'ai souhaité en revanche candidater pour un poste à la vice-présidence aux ressources humaines. Un défi, mais c'est vrai que j'ai connu le service en 2017, date de la création de la CCXVD. Voilà, merci, à vous. »

Est candidate : Mme Marie-Claude CARLAT

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de bulletins blancs	15
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : Mme Marie-Claude CARLAT : 26  
M. CLAVIERE Hervé : 1  
M. Lionel JEAN : 1  
M. Francis LAFON : 1

## **DÉCIDE**

**Article 6** : Mme Marie-Claude CARLAT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

**M. le Président** : Avant de passer à la septième vice-présidence, je souhaite faire une pause de cinq minutes car j'aurais aimé échanger avec Francis, car la ville Argentat-sur-Dordogne n'a actuellement pas de VP. Merci à vous.

### ÉLECTION DU 7<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Stéphane LUDIER** au poste de 7<sup>ème</sup> vice-président aux développements économiques et lui demande s'il a un mot à dire. **M. Stéphane LUDIER** : « Bonsoir à tous, j'ai 57 ans, je suis gérant d'une boulangerie, depuis une trentaine d'années, élu à la chambre des métiers, je suis depuis de nombreuses années élu à la commission développement économique de la Communauté de Communes. C'est pourquoi je suis candidat, pour pouvoir continuer le travail engagé. Et il y a un sujet qui me tient particulièrement à cœur, ça serait de passer vous voir tous dans les communes pour qu'on fasse le point sur vos commerces. Parce que malheureusement, comme vous le savez, on a une perte énorme dans les communes avec la fermeture des commerces, qui ne sont pas repris. Donc je pense qu'il faudrait qu'on essaie de trouver des solutions à ce niveau-là, en partenariat avec les gens du consulaire bien entendu, que je connais bien en plus. Voilà l'une de nos principales motivations et bien entendu continuer tout ce qui a été mené jusqu'à présent et essayer surtout de travailler tous ensemble. Voilà, je vous remercie. »

Est candidat : M. Stéphane LUDIER

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : Mme Marie-Claude CARLAT : 1  
M. Francis LAFON : 2  
M. Stéphane LUDIER : 32

### DÉCIDE

**Article 7** : M. Stéphane LUDIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### ÉLECTION DU 8<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Jean-Baptiste JURBERT** au poste de 8<sup>ème</sup> vice-président à la transition écologique et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Jean-Baptiste JURBERT** : « Bonsoir pour ceux que je n'ai pas encore croisé. Je suis Jean-Baptiste Jurbert, 51 ans, marié, 2 enfants, directeur commercial. Je suis le nouveau maire de Rilhac-Xaintrie. J'ai proposé ma candidature à Vincent sur cette partie transition écologique et je vais y mettre tout mon énergie sur des dossiers qui sont parfois clivants mais sur lesquels il faut savoir trouver des solutions, par exemple sur les déchets comme vous l'a dit Vincent. Parce qu'il y a déjà des investissements qui ont été faits, mais il faut évidemment trouver une solution qui apporte le service attendu à chaque administré dans des coûts raisonnables.

En ce qui concerne la GEMAPI, on est face à un changement climatique fort et on a de plus en plus de perturbations dans l'entretien de nos cours d'eau. Prévenir en amont, c'est aussi sauver l'aval, donc c'est important.

Sur l'énergie, 2 axes au moins majeurs, c'est réduire la consommation, mais c'est aussi pouvoir introduire, et alimenter nos terroirs, en local ce n'est que mieux.

Et sur la partie mobilité, dans cette VP aussi, il nous faut trouver de bons schémas. Ce n'est sans doute pas en prenant exemple sur les grandes métropoles car nous sommes dans un secteur très rural, mais il nous faut trouver des solutions là aussi, surtout pour les plus fragiles qui sont parfois isolés dans nos petits villages. Voilà le sens de ma candidature. J'ai appris dans mon expérience professionnelle qu'on a tous de très belles idées. Le plus dur, c'est de les amener jusqu'au bout et ça sera ma tâche. Enfin, c'est comme ça que je conçois mon engagement. Voilà, merci. »

Est candidat : M. Jean-Baptiste JURBERT

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Jean-Baptiste JURBERT : 35  
M. Francis LAFON : 2  
M. Jean-Michel TEULIERE : 2

## **DÉCIDE**

**Article 8** : M. Jean-Baptiste JURBERT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 9<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Philippe MOULIN** au poste de 9<sup>ème</sup> vice-président à la culture, au tourisme et au sport et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Philippe MOULIN** : « J'attaque mon 2e mandat comme adjoint à la mairie de Saint-Privat. J'étais précédemment au bureau de la COMCOM avec une compétence mobilité douce et numérique. Numérique, parce que les 5 dernières années de ma carrière ont été dédiées au déploiement de la fibre au Conseil départemental. Et avant ça, j'ai fait 5 années comme responsable du domaine de Sédières où j'ai aussi effleuré la culture. La culture à la CCXVD, c'est la médiathèque et quelques animations qu'on nous propose ou que nous trouvons, au cours de l'été principalement, sur le territoire. En ce qui concerne le sport, nous n'avons pas beaucoup de terrains de sport communautaire par exemple. Et enfin le tourisme, avec les Tours de Merle évidemment, qui est un très gros morceau. Je connais bien nos sites touristiques : la via ferrata, les gabarres, la sente aux cochons et les chemins de randonnée que je tenais aussi dans la mobilité douce. Voilà, si je m'engage c'est pour faire quelque chose. Je me considère dynamique, donc je mettrai mon cœur l'ouvrage. »

Est candidat : M. Philippe MOULIN

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Hervé CLAVIERE : 1  
M. Sébastien DUCHAMP : 1  
M. Francis LAFON : 3  
M. Philippe MOULIN : 27  
Mme Rachel PARLANT : 5

## **DÉCIDE**

**Article 9** : M. Philippe MOULIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRESIDENTS**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 Octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-025 du 16 Avril 2026 portant sur la composition du bureau communautaire précédemment votée en séance ;

Vu les résultats du scrutin ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non-vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**ÉLECTION DU 1<sup>er</sup> MEMBRE NON-VICE-PRESIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **Mme Chrystelle BACHELLERIE** au poste de conseillère déléguée à la santé et lui demande si elle a un mot à dire.

**Mme Chrystelle BACHELLERIE** : « Bonsoir, je suis adjointe à la mairie d'Argentat. Je voudrais donc candidater pour la délégation à la santé et à l'accès aux soins. Je suis professionnelle moi-même de santé, je suis sage-femme coordinatrice à la maternité d'Aurillac. Je suis responsable de coordonner la prise en charge des patientes, la sécurité des soins et manager également une équipe pluridisciplinaire qui fait la richesse de mon travail. Donc j'ai envie de soutenir des professionnels du territoire parce que la santé, ce n'est pas un problème que d'une commune, c'est vraiment une notion de territoire. Il faut pouvoir les soutenir à mettre en place des dispositifs, être à leur écoute. J'ai commencé à faire un petit peu le tour de certains professionnels et ils me disent qu'une personne sur cinq n'a pas de médecin traitant. Je pense à tous ces professionnels de santé au premier recours qui sont en souffrance, en tension. Donc c'est une urgence de les soutenir. Ils sont centrés autour de l'humain et c'est un engagement fort. Donc voilà, pourquoi je suis candidate pour essayer de faire évoluer notre territoire dans le bon sens pour la santé des administrés. »

Est candidate : Mme Chrystelle BACHELLERIE

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : Mme Chrystelle BACHELLERIE : 41

M. Francis LAFON : 1

## DÉCIDE

**Article 1** : Mme Chrystelle BACHELLERIE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

**M. Vincent ARRESTIER** remercie les agents de leur présence et de leur patience durant cette longue soirée et demande aux conseillers de les saluer.

### ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **Mme Marie-Christine NACRY** au poste de conseillère déléguée à l'enfance, la jeunesse et la solidarité et lui demande si elle a un mot à dire.

**Mme Marie-Christine NACRY** : « C'est mon 2e mandat en tant qu'adjointe sur la commune de Monceau sur Dordogne. Pourquoi aller dans les affaires sociales ? Parce que depuis plus de 10 ans, je suis présidente départementale de l'association Familles Rurales qui mène des actions sociales sur toute la Corrèze. Et également depuis maintenant 2 mandats, le premier mandat parce que j'étais présidente d'une association et le 2e mandat parce que j'étais élue, je faisais partie du CIAS. Donc effectivement, je souhaite continuer dans ce domaine. Je pense pouvoir peut-être y apporter des choses aussi. »

Est candidat : Mme Marie-Christine NACRY

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Hervé CLAVIERE : 1  
M. Francis LAFON : 1  
Mme Marie-Christine NACRY : 33

## DÉCIDE

**Article 2** : Mme Marie-Christine NACRY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

### ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Jean-Philippe EYRIGNOUX** au poste de conseiller délégué et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Jean-Philippe EYRIGNOUX** : « Je suis le nouveau maire de Hautefage, et c'est le premier conseil communautaire que je pratique. Je souhaitais participer à cette délégation de la cohésion territoriale car c'est quelque chose qui m'anime. Je l'ai pratiqué au niveau de ma profession au niveau agricole notamment pendant 15 ans, au sein d'une CUMA sur l'ancien canton de Saint Privat. C'est quelque chose qui me passionne et j'ai vraiment le souhait d'accompagner un vice-président très dynamique. J'espère être à la hauteur de la tâche. »

Est candidat : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX : 42

### **DÉCIDE**

**Article 3** : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

### ÉLECTION DU 4<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Sébastien MEILHAC** au poste de conseiller délégué à l'habitat et aux travaux et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Sébastien MEILHAC** : « Je suis maire d'Albussac, élu depuis 2008 à Albussac, maire depuis 2017 ainsi que membre du bureau communautaire sur le dernier mandat. On m'a proposé une visualisation sur le suivi des travaux. Il y a des beaux bâtiments, qui vont normalement sortir de terre ce mandat que nous devons suivre de près. Mon expérience au sein du bureau m'a permis de m'épanouir dans ce que je sais faire et je souhaite continuer dans ce sens. C'est pour cela que j'ai accepté cette délégation et de donner un petit peu de mon temps pour cette communauté de communes que j'apprécie. »

Est candidat : M. Sébastien MEILHAC

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Francis LAFON : 2  
M. Sébastien MEILHAC : 38

## **DÉCIDE**

**Article 4** : M. Sébastien MEILHAC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 5<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT**

**Mme Sophie MIGNARD se propose au poste de conseillère déléguée à la mobilité et aux nouveaux arrivants.**

« Je me porte candidate pour m'occuper des mobilités. Je m'appelle Sophie Mignard, je suis responsable du service mobilité et transport à Tulle Agglo, donc je connais bien le sujet des mobilités. Marie Nacry a déjà bien travaillé là-dessus. Je pense qu'il y aura une commission qui travaillera de concert avec elle et avec tous les gens qui souhaiteront bien sûr travailler la question. On est un territoire très rural. La mobilité, c'est essentiel dans nos contrées, donc il y a plein de solutions qui existent aujourd'hui. Pour les gens qui ne pouvaient pas prendre une voiture individuelle, il y a des covoiturages solidaires par exemple. Il y en a un qui est expérimenté sur Monceaux actuellement. Il y a tout un tas de problématiques autour des réseaux cyclables, des pistes cyclables. Donc je pense que c'est une question que je connais relativement bien et que je propose de continuer ce travail au niveau de la COMCOM.

Ensuite, il y a un sujet qui me tenait particulièrement à cœur quand même, ce sont les nouveaux arrivants. C'était un sujet que Nicole avait beaucoup porté lors de la précédente candidature car on a un territoire très âgé, on est l'un des plus âgés de France et on a l'intercommunalité pratiquement la plus âgée de France. Donc vous voyez, ce n'est quand même pas rien de travailler sur l'accueil des nouveaux arrivants, c'est essentiel pour notre territoire. Donc durant le précédent mandat, j'ai accompagné Nicole dans cette mission de travailler autour de la marque Ma Vie en Xaintrie autour de l'accueil des nouveaux arrivants. On a une chargée de mission qui s'appelle Jennifer ABBES, qui a été recrutée il y a très peu de temps. On participe à des travaux avec le département de la Corrèze où on fait la promotion de notre territoire à Paris, à Lyon, sur des événements qui s'appellent Venez vivre en Corrèze. Donc voilà, toutes ces missions-là me passionnent. Donc je me propose de continuer à travailler sous la houlette de Jean-Michel puisque Jean-Michel va s'occuper de l'attractivité. »

Est candidate : Mme Sophie MIGNARD

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Emmanuel COUTAL : 1  
M. Sébastien DUCHAMP : 2  
M. Francis LAFON : 5  
Mme Sophie MIGNARD : 26  
M. Christian RIGAL : 1

## **DÉCIDE**

**Article 5** : Mme Sophie MIGNARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

### **ÉLECTION DU 6<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Jean-François GASQUET** au poste de conseillère déléguée à l'agriculture et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Jean-François GASQUET** : « Je suis maire de Saint Julien Le Pelerin, j'attaque mon 2e mandat. J'ai 54 ans, je suis marié, j'ai 2 enfants, je suis exploitant agricole, installé en GAEC avec mon fils. Je souhaite apporter avant tout ma contribution et mes connaissances au service de l'agriculture locale parce que nous sommes avant tout un territoire à vocation agricole. Vincent, tu as souhaité que notre agriculture soit représentée au sein de notre intercommunalité et je t'en remercie parce que c'est la première fois. »

Est candidat : M. Jean-François GASQUET

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Vincent ARRESTIER : 1  
M. Emmanuel COUTAL : 1  
M. Sébastien DUCHAMP : 2  
M. Jean-François GASQUET : 31  
M. Francis LAFON : 3  
Mme Marie-Christine NACRY : 1

## **DÉCIDE**

**Article 6** : M. Jean-François GASQUET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 7<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Francis CHAMMARD** au poste de conseiller délégué aux déchets et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Francis CHAMMARD** : « Je siége pour la première fois dans cette assemblée, je débute mon 3<sup>e</sup> mandat à Albussac en tant qu'adjoint au maire. J'allais dire jeune retraité, je vais plutôt dire récent retraité du Conseil départemental où j'encadrais la direction des routes. Les déchets ? C'est un sujet, je pense, qui nous a tous intéressés, à tel point que Sébastien comme Vincent, m'ont contacté pour ce même dossier sensible. Je tiens d'abord à saluer tout le travail qui a été fait par Daniel Grégoire et puis les services de la collectivité. Un immense travail qui n'a pas trouvé son aboutissement pour des problèmes conjoncturels liés à la période qu'on a connue au cours des derniers mois. Dans un premier temps, je crois qu'il va falloir remettre à plat un petit peu toutes ces données et puis surtout partager toute cette information auprès de tous les élus. Je crains que la bonne information ne soit pas communiquée aux élus, et ensuite à la population de manière uniforme. Donc ça va être la première chose que je tâcherai de faire. Et effectivement, à partir de vos demandes, de l'écoute des habitants territoires, essayez de proposer des solutions. On n'est pas obligé de faire quelque chose de définitif, mais sur la base d'une équation à 3 objectifs : le respect de l'environnement, l'attente des populations et des territoires, et le respect des deniers publics de nos contribuables. On a forcément un budget à équilibrer, donc je vais essayer de m'efforcer avec un peu de temps libre à accomplir au mieux cette tâche. »

Est candidat : M. Francis CHAMMARD

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Francis CHAMMARD : 37  
M. Sébastien DUCHAMP : 1  
M. Francis LAFON : 1  
M. Christian RIGAL : 1

## **DÉCIDE**

**Article 7 :** M. Francis CHAMMARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

### **ÉLECTION DU 8<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT**

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Mathieu GENTILHOMME** au poste de conseiller délégué à la GEMAPI et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Mathieu GENTILHOMME :** « Donc je ne vous dis pas bonsoir, mais plutôt bonjour, alors pourquoi la GEMAPI ? Parce que c'est ma passion depuis toujours. Ça fait plus de 30 ans que j'ai les pieds dans l'eau. Ma vie professionnelle, je la passe les pieds dans l'eau. Et je voudrai faire prendre conscience de l'importance des milieux aquatiques car je crois que beaucoup de gens ne s'en rendent pas encore assez compte. Et je souhaite continuer sur l'axe qu'a mené Jean-Michel lors du dernier mandat. Voilà, il y a beaucoup de choses à faire sur notre territoire qui est un territoire d'eau extraordinaire. Vous pouvez compter sur moi pour donner mon temps pour ça, puisque c'est une passion aussi, c'est juste se faire plaisir que de travailler sur ce dossier-là. »

Est candidat : M. Mathieu GENTILHOMME

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Sébastien DUCHAMP : 1  
M. Mathieu GENTILHOMME : 31  
M. Francis LAFON : 2  
M. Jean-Michel TEULIERE : 1  
Mme Sophie VILLANOVA : 2

## **DÉCIDE**

**Article 8** : M. Mathieu GENTILHOMME ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

### ÉLECTION DU 9<sup>ème</sup> MEMBRE NON VICE-PRESIDENT

**M. Vincent ARRESTIER** propose **M. Lionel JEAN** au poste de conseiller délégué aux Tours de Merle et lui demande s'il a un mot à dire.

**M. Lionel JEAN** : « Je suis maire de Saint Geniez Ô Merle, c'est mon deuxième mandat, j'ai 50 ans, je suis marié. Pourquoi une délégation en tourisme ? Philippe Moulin nous l'a dit tout à l'heure, à la CCXVD, il y a un très gros morceau c'est les Tours de Merle qui représentent d'ailleurs un budget annexe. Depuis 2020 et la mise en tourisme par la communauté de communes, nous avons toujours été un partenaire facilitateur. En accompagnement complètement le fonctionnement du site, notamment par la mise à disposition de locaux et de moyens. Cette proximité géographique et dans le suivi au quotidien nous donne une connaissance fine du site et de ses enjeux. Dans ce cadre, je peux naturellement apporter un appui utile en lien avec les services et dans une logique pleinement communautaire pour poursuivre la dynamique engagée et atteindre les objectifs fixés de 30000 visiteurs annuels à l'horizon 2035. Je pense aussi à la toute nouvelle réserve naturelle régionale qu'il faudra inclure et qui va nous faciliter la mise en tourisme. Je m'engage aussi à travailler sur les autres sujets, bien entendu liés au tourisme. »

Est candidat : M. Lionel JEAN

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Il est procédé à un premier tour de scrutin. Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers communautaires	49
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	49
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	25

Suffrages obtenus : M. Emmanuel COUTAL : 1  
M. Sébastien DUCHAMP : 1  
M. Lionel JEAN : 30  
M. Francis LAFON : 3  
Mme Rachel PARLANT : 2

## DÉCIDE

**Article 9** : M. Lionel JEAN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

**M. le Président** : Nous venons de constituer un bureau communautaire assez élargi. Comme je vous l'ai dit, le souhait c'est de travailler au maximum avec le groupe des 9 vice-présidents et de maximiser le temps des délégués. Vous interviendrez au fur et à mesure des besoins et en fonction de vos demandes aussi. En tout cas, merci de votre confiance. Le regret que j'ai exprimé tout à l'heure, je l'exprime à nouveau, c'est que notre commune phare centre-bourg d'Argentat-sur-Dordogne est peu représentée. Donc on verra comment composer avec cette problématique dans les jours qui viennent.

**M. Vincent ARRESTIER** donne lecture de la charte de l'élu local.

**DELIBERATION N° 2026-028**

**Rapporteur : LE PRESIDENT**

### **DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-9, L. 2221-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 2026-024 du 16 avril 2026 portant élection du Président de la communauté de communes,

#### **Considérant que :**

Selon les dispositions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale, le chef de ses services et il le représente en justice.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble. Cette faculté est toutefois ouverte à l'exception :

- 1) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2) de l'approbation du compte administratif,
- 3) des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales,
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6) de la délégation de la gestion d'un service public,
- 7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, il appartient au Président de rendre compte des travaux et des attributions qu'il a exercées par délégation du Conseil Communautaire. Dans le cadre du processus délibératif, la mise en œuvre de délégations d'attributions permettrait de :

- réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Communauté,
- confier au Président la prise de décisions dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibérations-cadres du Conseil.

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la Communauté de communes, il est donc proposé au Conseil de déléguer certaines attributions au Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

## **DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil Communautaire décide de donner, pour la durée du mandat, délégation au Président à l'effet :

### **1°) COMMANDE PUBLIQUE**

1.1 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant total estimé est inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **2°) FINANCES**

2.1 : Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux financements des investissements prévus par le budget ou aux opérations de gestion active de la dette hors contrats de couverture de risque de taux, à la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 250 000 € , aux remboursements d'emprunt par anticipation et passer les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires.

2.2 : Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de Xaintrie Val' Dordogne.

2.3 : Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

2.4 : Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

### **3°) PERSONNEL**

3.1 : Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents contractuels prévus par l'article L 332-13 de la loi du code général de la fonction publique (remplacement d'un fonctionnaire ou d'un autre agent contractuel).

### **4°) CONTENTIEUX**

4.1 : Ester en justice au nom de la communauté de communes, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la communauté de communes.

### **5°) DIVERS**

5.1 : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire décide qu'en cas d'empêchement de Monsieur le Président, et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les dispositions du code général des collectivités territoriales s'appliquent pour les attributions déléguées. Monsieur le Président est ainsi provisoirement remplacé par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations et à défaut, par un conseiller communautaire désigné par le conseil ou à défaut, pris dans l'ordre de la liste.

**RÉSULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

Après proposition de **M. le Président**, le conseil communautaire est d'accord pour ajourner le reste de l'ordre du jour au jeudi 23 avril à 18h00.

La séance est levée le vendredi 17 avril 2026 à 01h36.

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine Nacry

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Nacry', written over a horizontal line.